



# DOSSIER DE MECENAT



## **RIDE ON LILLE**

4, rue Parmentier - 59 000 LILLE.

Tél : 03 20 56 71 61

Fax : 03 20 47 27 06



## Ride On Lille : Présentation de l'association

*« Notre vocation : permettre au plus grand nombre, sans discrimination, d'accéder au roller dans les meilleures conditions de sécurité. »*

Voici en quelques mots le principal leitmotiv de l'association Ride On Lille, ou ROL pour les intimes.

Bâti en **2000**, cet édifice associatif rassemble confirmés et débutants sous l'étendard du roller, notamment grâce à ses deux principaux piliers : la **Rol School**, une école de roller unique en son genre, et les **randonnées thématiques**, organisées de manière régulière sur la métropole lilloise et la Belgique.

**Liberté, convivialité et simplicité** demeurent depuis toujours le ciment de l'association, construite petit à petit grâce au soutien de nombreux bénévoles et passionnés de la roulette.

Aujourd'hui, Ride On Lille propose une multitude de services et d'activités à découvrir sur le site web.

Forte de +/- 1000 adhérents et +/- 10 000 participants aux randonnées depuis 2002, Ride On Lille, **une des plus grande association de roller en Europe (par son nombre d'adhérents)**, a la volonté de proposer aux pratiquants rollers différentes activités :

- **Rol Friday Night**

Un moyen de découvrir Lille by night. Chaque vendredi, les rues de la métropole vibrent au rythme de la célèbre Rol Friday Night. Tantôt urbaine, tantôt rurale, cette escapade est composée de 2 boucles : une première balade de 8 km dans Lille suivie d'une randonnée d'environ 20 km dans la Métropole. Cette randonnée est l'occasion d'une sortie nocturne hors du commun !

- **Rol parade**

Se laisser tenter par le charme d'une surprenante balade dominicale, aux côtés de la Rol Parade, une traversée de Lille en toute sécurité à travers deux boucles longues de 3, puis 10 kilomètres.

- **Rol School**

Nos trois écoles sont situées sur Lille, Villeneuve d'Ascq et Mons en Barœul. La Rol School comprend plus de 45 animateurs bénévoles (dont 80% de diplômés) présents pour apprendre à rouler.

ROL a déjà initié plus de 5000 adhérents depuis sa création.

ROL est affiliée à la Fédération Française de Roller Skating, et agréée Jeunesse et sports.

- **Randonnées découvertes**

Découvrir sous un nouvel angle la richesse du patrimoine lillois. Statues, places, clochers... et apprécier sur roulettes les somptueux témoins de l'histoire flamande.

- **Les randoxygènes**

Grâce à ROL, les sportifs sur roulettes ont une destination de choix pour chauffer le bitume : la Belgique. Les longs parcours, entre 20 et 100 kilomètres, augurent de belles échappées à travers le « plat pays ».



## Notre communication

Le nom, la marque et le logo de l'entreprise mécène peuvent être associés aux opérations réalisées par l'association qui bénéficie du mécénat mais en dehors de tout message publicitaire.

**Ride On Lille** dispose d'un large choix d'outils de communication :

Bandeaux publicitaires, bandeaux promotionnels, logo, flyers, affiches, tracts, fanzines, T-shirts, calicots.

# Pour une rentrée sur des roulettes

Le complexe sportif Defaucompert de Fives a ouvert ses portes mercredi dernier, pour la reprise des cours collectifs de roller donnés par l'association Ride On Lille.

STÉPHANIE DELCLOQUE > correspondante locale

**A**u programme de la ROL School: le roller en toute sécurité et en musique ! Depuis 6 ans l'association Ride On Lille propose des cours collectifs de roller adaptés à tous les âges et tous les niveaux. Dès 18h30 mercredi dernier, les adhérents se sont équipés (casques, genouillères...) pour leur premier cours de perfectionnement de la saison.

« On voit très vite les progrès », souligne Géraldine Pinson membre de l'association. Encadrés par des animateurs bénévoles, les élèves se sont essayés au slalom et à la marche arrière après quelques minutes d'échauffement. Une fois par mois, les adhérents peuvent obtenir une roulette soit l'équivalent d'un passage au niveau supérieur.

« Je ne vais pas à ces cours depuis longtemps. Mais c'est bien, les animateurs consacrent un peu de temps à tout le monde », reconnaît Vincent Destombes, 28 ans. Si l'appréhension de la chute est pour certains encore très présente, le constat d'une réelle progression et le plaisir de pratiquer ce sport prédominent. A n'en pas douter l'ambiance conviviale régnait dans la salle Defaucompert n'est pas étrangère au succès des cours de roller sy déroulant. Différentes générations se mélangent dans la bonne humeur pour un apprentissage avec le sourire quel que soit le niveau des élèves. « Ce

sont mes filles qui m'ont emmenée aux cours, après j'y ai pris goût : je suis restée », sourit Nadine Marquet, 62 ans.

« C'était vraiment efficace »

Après 1h30 de roller, les élèves du cours de perfectionnement ont laissé place mercredi dernier à ceux du cours d'initiation. « J'avais déjà pris des cours il y a quelques années, c'était vraiment efficace. Comme je n'ai pas fait de roller depuis, je me suis inscrit pour l'année », confie M. Massemin, 34 ans, venu assister au cours d'initiation.

Ride On Lille est plus connue du grand public pour ses randonnées roller, notamment celle se déroulant le vendredi soir au départ de la place de la République. Toutefois l'association ne manque pas d'activités, elle dispense également des cours de roller pour les enfants de 5 à 12 ans dans le cadre de la ROL School Kid.

Ride On Lille convie donc pour une nouvelle année, toutes les générations, les débutants comme les plus aguerries, à la pratique du roller sur fond de musique. Avis aux amateurs !

#### POUR EN SAVOIR PLUS

ROL School, 4 rue Parmentier, à Lille  
cours d'initiation, le lundi et le jeudi de 18h30 à 20h, le mercredi de 20h à 21h30 et le samedi de 10h à 11h30. Adhésion obligatoire de 40 €. Tél : 03.20.56.71.06.  
[www.rol.asso.fr](http://www.rol.asso.fr)

#### ILS ONT DIT



PIERRE DESNYDER, 13 ans, de Ronchin

« C'est ma maman qui a commencé à prendre des cours et je l'ai suivie. C'est super. Maintenant, je vais au demi, je progresse beaucoup. Avant je montais sur des rollers et je tremblais... »

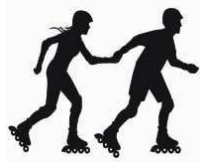


CHRISTINE BLEUZET, 47 ans, d'Orchies

« Je suis inscrite depuis deux ans. J'ai commencé tout doucement et maintenant je viens régulièrement. Pour pouvoir se faire plaisir en toute sécurité en roller, il faut suivre des cours ! »



Le samedi matin de 10h à 11h30, la ROL School propose des cours de roller pour les 50 ans et plus.



## Le mécénat sportif

### **En quoi le mécénat sportif peut-il intéresser les entreprises ?**

Depuis quelques années, nombreuses sont les entreprises qui financent le sport associatif par le canal d'un partenariat de proximité. Il est tout à fait normal qu'aujourd'hui ces sociétés puissent bénéficier des avantages fiscaux auxquels elles peuvent prétendre n'attendant pas de prestation de publicité de l'association sportive.

A la différence du parrainage (ou sponsoring) qui est une prestation de service, le mécénat valorise l'image institutionnelle de l'entreprise. Tant en externe qu'en interne, l'entreprise peut utiliser le sport comme un outil de communication porteur de nombreuses valeurs.

Le mécénat peut également être pour les entreprises un excellent moyen de rencontrer leurs partenaires habituels (pouvoirs publics, collectivités territoriales, collaborateurs,...) dans un contexte riche en occasions de dialogues et d'échanges.

### **Qui peut faire du mécénat sportif ?**

Le mécénat des particuliers engage une réduction de l'impôt sur le revenu de 66%, dans la limite de 20% du plafond, l'excédent éventuel restera imputable sur 5 ans.

Toutes les entreprises individuelles et sociétés relevant de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC, des BNC ou des BA sont concernées par le mécénat sportif. Ainsi elles peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt représentant 60% de la somme versée, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes (Soit 0,5%). L'imputation de la réduction d'impôt s'opérera sur le solde de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice en cours duquel les versements ont été effectués. L'excédent éventuel restera imputable sur l'impôt dû au titre de l'un des cinq exercices suivants.

### **Concrètement, comment ça marche ?**

Une instruction fiscale du 13 juillet 2004 a commenté l'ensemble des dispositions relatives au mécénat d'entreprise. Elle précise que celui-ci peut prendre la forme de dons en nature, matériel ou humain. Dans ce cas, le don sera évalué à son prix de revient, c'est-à-dire rémunérations et charges sociales s'y rattachant.

Depuis l'instruction fiscale du 26 avril 2000, il est maintenant possible de remercier l'entreprise mécène en faisant apparaître son nom ou logo dans les supports de communication !

## Quelles sont les démarches ?

La démarche pour créer un mécénat entre une entreprise et un organisme d'intérêt général ayant un caractère sportif est de compléter la convention de mécénat dont nous disposons.

Ceci nous permettra, par la suite, de vous remettre un document cerfa certifié "Reçu dons aux oeuvres" du Code Général des Impôts qui vous permettra de bénéficier de l'imputation fiscale à hauteur de 60% de la somme versée.

## Exemple d'opération de mécénat

Une entreprise apporte un montant de 10 000 euros dans le cadre d'une opération de mécénat.

L'association émet un reçu fiscal d'un montant de 10 000 euros.

L'entreprise déduit  $10\,000 \text{ euros} \times 60\% = 6\,000 \text{ euros}$  de son impôt sur les sociétés, si son chiffre d'affaires est d'au moins 2 millions d'euros.

L'avantage est de 6000 euros et le coût réel du partenariat pour l'entreprise est de 4000 euros au lieu de 10 000 euros.



## Les différentes formes de mécénat

La loi n'impose pas un montant minimal de chiffre d'affaires, ni de don. Ce pourquoi chaque entreprise peut y participer, et ce quelque soit sa taille afin de participer et soutenir des projets, ensuite de profiter de l'avantage fiscal lié au mécénat.

- **Le mécénat financier**

C'est-à-dire des dons en numéraires (chèques, virements.)

- **Le mécénat en nature**

Le don d'un bien immobilisé (véhicule, mobiliers, matériel.)

La fourniture de marchandises en stock (équipements sportifs, ordinateurs, produits)

L'exécution de prestation de services (réparations, entretien, imprimerie.), la mise à disposition de compétences (communication, infographie, webmastering, développement informatique, gestion, juridique) de technique ou de savoir-faire.

- **Le mécénat produit**

Un modèle fondé sur la récupération de produits neufs destinés le plus souvent à la destruction, le « don en nature » place le développement durable et la responsabilité écologique au coeur des préoccupations de tous les partenaires de cette action. Lutter contre le gaspillage et lutter contre le coût énergétique induit par la destruction de milliers de tonnes

de marchandises, c'est un message de plus pour faire appel à la générosité des entreprises en faisant d'abord appel à leur intelligence.

Depuis quelques années, le mécénat produit a pris une part importante du mécénat d'entreprise dans certains pays. Aux USA, il y a vingt ans 90% des donations étaient financières, seulement 10% en nature. Aujourd'hui ces pourcentages ont bien changé : 51% des donations sont financières, 49% sont des dons de produits ou services (Source : The Conference Board Executive Action, Octobre 2007).

Les dons en nature présentent de multiples avantages pour les mécènes :

- Intégralité des dons utilisés pour l'achat de matériels pour populations dans le besoin.
- Diminution du risque de détournement des fonds par des personnes mal intentionnées
- Contrôle de la bonne affectation des produits sur le terrain
- Assurance de la bonne qualité des matériels livrés

**Entreprise sachez que 83 %** des Français disent qu'ils préféreraient acheter des produits ou des services à une entreprise qui fait du mécénat plutôt qu'à une entreprise qui n'en fait pas. Etude réalisée en 2007 par l'IFOP pour TBWA Corporate.

- **Le mécénat de compétences**

Le mécénat de compétence est une mise à disposition de personnel (par une entreprise mécène), qui peut prendre la forme d'une prestation de services ou d'un prêt de main d'œuvre.

## **LA PRESTATION DE SERVICES**

L'entreprise mécène s'engage à réaliser une tâche déterminée au profit d'une structure bénéficiaire.

Le contrat n'a pas pour objet la fourniture du travail d'autrui.

Ainsi :

- le personnel qui intervient dans la réalisation de la prestation de services demeure sous la direction et le contrôle de l'entreprise mécène, qui assure seule la maîtrise et le suivi de la tâche.
- le personnel mis à disposition demeure inclus dans les effectifs de l'employeur pour le calcul des seuils définis par le droit social (représentants du personnel, comité d'entreprise...)
- le prestataire assure les déclarations et règlements sociaux afférents aux salaires de ses intervenants.
- le prestataire répond à l'égard de l'association bénéficiaire des responsabilités de l'entrepreneur et souscrit à ce titre une obligation de moyens ou de résultat.

## LE PRET DE MAIN D'ŒUVRE

Dans ce cas, l'entreprise mécène met ses salariés à la disposition de l'association bénéficiaire.

L'employeur ne contracte aucune obligation envers le tiers autre que la mise à disposition de personnels (quelle que soit la qualification donnée au contrat).

### Le mécénat permet à ROL...

...de travailler avec les acteurs économiques de proximité, de diversifier ses ressources financières provenant du financement privé, de les sécuriser en les pérennisant.

Quand il est fourni en nature, il procure des compétences professionnelles ou des prestations de services qu'elle n'aurait pas pu se payer en temps normal.

Au plan des ressources humaines, il entraîne une (re)mobilisation des bénévoles et des opportunités d'en recruter de nouveaux.

Enfin et surtout, il donne l'occasion à Ride On Lille de réfléchir à ses projets et de s'ouvrir vers l'extérieur par la rencontre avec des acteurs économiques locaux et/ou des partenaires institutionnels.

### Pour l'entreprise, le mécénat offre...

... une opportunité d'être reconnu comme un interlocuteur à part entière en s'engageant concrètement dans des actions citoyennes, le mécène affirme sa responsabilité sociale et contribue à renforcer l'attractivité économique de son territoire.

C'est aussi un excellent moyen pour l'entrepreneur de rencontrer ses partenaires habituels ou de nouveaux (clients, institutionnels, collaborateurs) dans un contexte différent et riche d'échanges.

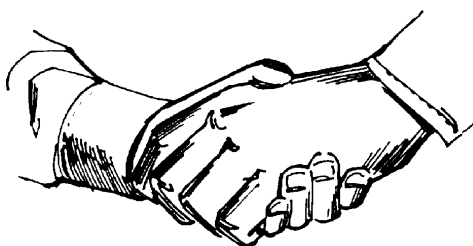
Le régime fiscal autorise désormais l'association à citer le nom ou faire apparaître le logo de l'entreprise mécène sur ses supports de communication: profitez-en en interne et dans vos actions extérieures (recrutement, etc.) !

De plus, outil de management, le mécénat permet à l'entreprise de sensibiliser et impliquer ses salariés autour de causes d'intérêt général qu'elle soutient.

Les collaborateurs peuvent participer activement à la politique de mécénat de l'entreprise: exemple de consultation dans le choix des projets soutenus, apport de compétences des salariés aux actions sélectionnées.

**Synthétisant, le mécénat au service de la stratégie d'entreprise c'est :**

- un moyen de participer à une démarche citoyenne
- un moyen de modifier l'image de la structure
- un moyen de dynamiser les ressources humaines autour des valeurs du sport
- un moyen de payer moins d'impôts



**Mécènes et partenaires de Ride On Lille depuis 2000...**

**Partenaires Médias :**

Fun Radio – RTL 2 – M6 Lille – NRJ Lille – Sortir 59 – E-Lille.com – France Bleu Nord, C9 Télévision, ROC FM, wéo.

**Partenaires Institutionnels :**

La Ville de Lille – La préfecture du Nord – La Maison de la Nature et de l'Environnement – La Mairie de Villeneuve d'Ascq – Ensemble contre le Sida – La Mairie de Wattignies – La Mairie de Marcq En Baroeul – Le lions club de Marcq – La Mission Locale de Lille – La Fédération Française de Roller Skating – le Commissariat Central de Lille – la direction régionale et départementale de Jeunesse et Sports – la Direction du Travail de l'Emploi et de la formation Professionnelle – La Protection Civile de Lille - le CNASEA

**Partenaires Privés :**

Giacomelli Sport – Plus2web.com – Chicorée Leroux – Décathlon Campus – Citroën – Coca Cola et Aquarius - Ice2u – Actobi – Imax - Opéra Night - l'ISTC – Attitude Paintball - Nood - Kinépolis – Nordnet – Cerutti – Not Car – Kalicom – Rapid Flyer – Fredox – Zurich Sport – Le chti 2002 – La patinoire de Wasquehal – Attacafa – Planète Hockey – SKF – La belette à Roulettes – Global Change Organisation – Pari Roller - Fun Station / Mobelec – Chèques Avantages – 3Heures.com – Goweb – Mention Informatique – Parole de Chti – Nord Punch – L4M - Evolution Informatique et bien d'autres...

# Convention de mécénat avec RIDE ON LILLE

## ENTRE

### d'une part

La société : .....

Dont le siège social est situé : .....

.....

.....

représentée par : .....

en sa qualité de : .....

- Ci après désignée «la Société»

### et d'autre part

L'association RIDE ON LILLE : association de loi 1901, déclarée en Préfecture, agréée jeunesse et sports et reconnue d'intérêt général, située au 4, rue Parmentier à Lille représentée par Mr VANOFFE Thierry , en sa qualité de Directeur fondateur. N° SIRET 434 977 799 00023 - APE : 926 C - Tél. : 03 20 56 71 61 ou 06 81 50 80 47 - Fax : 03 20 47 27 06.

- Ci après désignée «l'Association»

### Etant préalablement exposé que

L'Association a pour objet : Démocratisation et pratique du roller loisir.

**La Société souhaite apporter son soutien sous la forme de mécénat (entrant dans le cadre de la loi du 1er Août 2003 et prévu à l'article 238bis du code général des impôts) à l'Association. Dès lors il est convenu ce qui suit**

### I) Objet du contrat

La Société s'engage à soutenir l'Association suivant les modalités prévues à l'article 3 afin de participer à la réalisation du projet indiqué à l'article 2 ci-dessous.

### II) Projet

L'Association s'engage à réaliser avant le : .....

le projet suivant :

.....

.....

.....

### III) Obligation de la société

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, la Société s'engage à :

- Verser à l'Association la somme de ..... €.
- Cette somme sera versée selon l'échéancier suivant :

.....

.....

Et/ou

Conformément à ce que permet la doctrine administrative (doc adm 4C-5-04 du 13 Juillet 2004) la Société entend effectuer son versement sous la forme de dons en nature :

Le matériel suivant évalué à\* : .....

Et/ou le local suivant évalué à\* : .....

Et/ou le personnel suivant évalué à \* : .....

Et/ou la Société s'engage à réaliser au profit de l'association la prestation suivante :

.....

\* évaluation au coût de revient

**IV) Contrepartie de l'association**

Il est convenu que la présente convention se plaçant sous le régime du mécénat, l'association s'engage à mentionner le nom (et le logo) au même titre que les subventions et autres mécènes sur les documents de communication de l'Association.

**V) Déclaration de l'association**

L'Association déclare qu'elle est une association d'intérêt général habilitée à recevoir les dons et à remettre un reçu fiscal.

**VI) Exclusivité**

Le projet ou l'association pourra être soutenu par d'autres sociétés.

**VII) Assurances**

ROL a souscrit toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile vie associative et sa protection juridique. L'association s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile et dommages corporels couvrant ses activités et ses membres.

**VIII) Durée de la convention**

Le présent contrat a une durée de : .....

**IX) Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée :

- en cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties
- pour cause de cessation d'activités de l'une des deux parties

**X) Dispositions diverses**

La présente convention est soumise au droit français, en cas de difficultés ou de désaccord pour l'exécution des obligations citées dans la convention, les parties recherchent une solution amiable, à défaut elles désignent un conciliateur indépendant, à défaut d'accord, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

**Fait à :** ..... **le :** .....

**En deux exemplaires**

Pour la Société

M. ....

Pour l'Association Ride On Lille

M VANOFFE Thierry

Signature

Signature

**Bénéficiaire des versements**

**Nom ou dénomination :**

**Adresse :**

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Commune .....

**Objet :**

**Cochez la case concernée (1) :**

- Oeuvre ou organisme d'intérêt général.
- Fondation d'entreprise.
- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ..... publié au Journal Officiel du .....
- Musée de France
- Association culturelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision en date du délivrée par le préfet de .....
- Etablissement d'enseignement supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par décision en date du .....
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement.
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises.
- Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .....
- Etablissement public des cultes reconnu d'Alsace-Moselle.
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals (2)

**Donateur**

**Nom :**

**Adresse :**

Code postal ..... Commune .....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

Somme en toutes lettres : .....

Date du paiement : .....

Mode de versement :

Numéraire                       Chèque ou virement

Date et signature

Autres (3)

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

(3) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement